



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative



N° d'enregistrement :

Forme juridique

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" _ Lat. __° __' __" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. __° __' __" _ Lat. __° __' __" _

Point d'arrivée :

Long. __° __' __" _ Lat. __° __' __" _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☐	
En zone de montagne ?	☐	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☐	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☐	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☐	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☐	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☐	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☐	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☐	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☐	
Dans un site inscrit ?	☐	☐	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☐	
D'un site classé ?	☐	☐	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☐	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☐	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☐	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☐	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☐ ☐	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☐	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☐ ☐	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☐ ☐	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☐ ☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☐ ☐	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☐	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☐	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☐ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☐
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☐
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

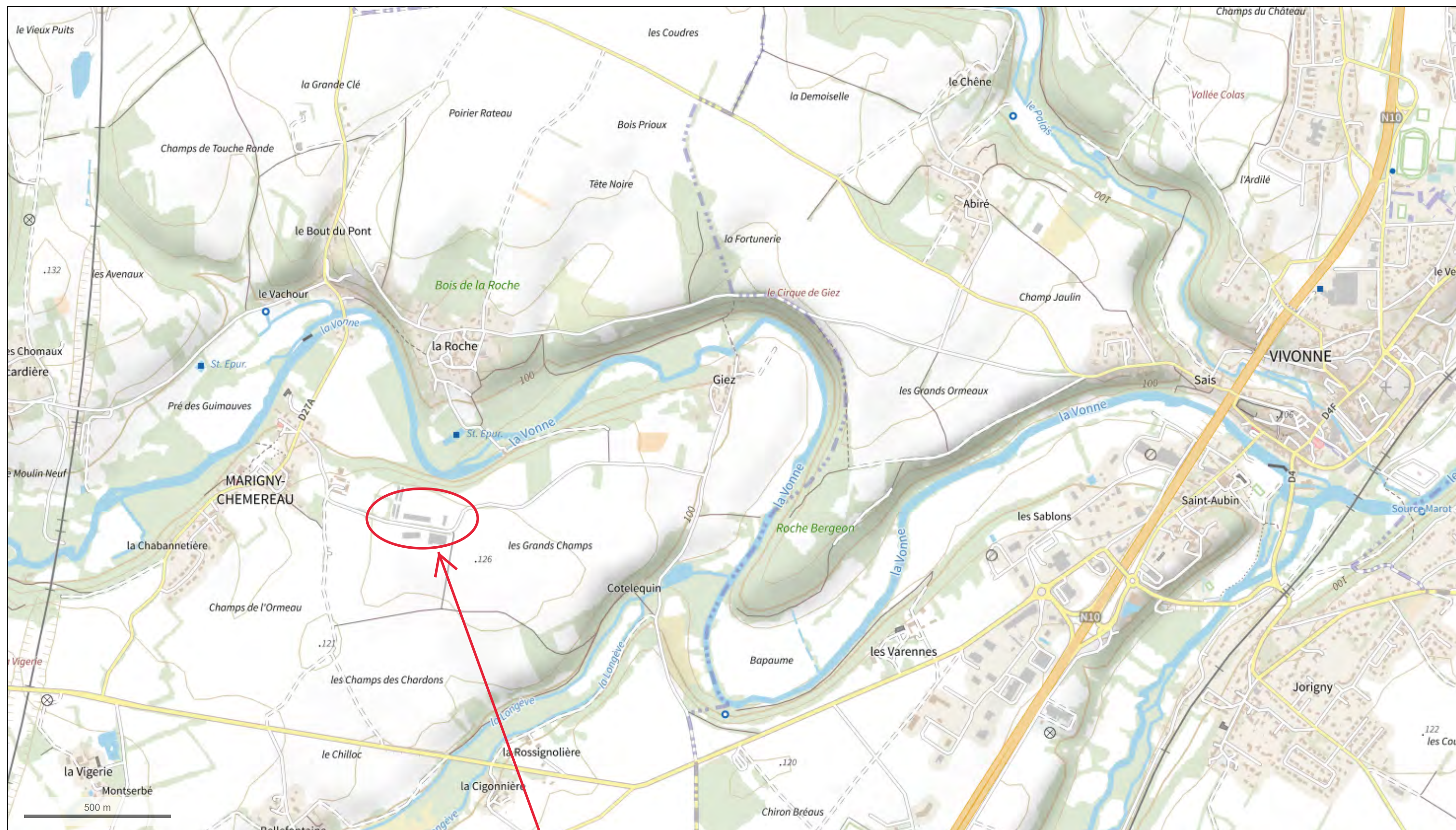
Objet

9. Engagement et signature

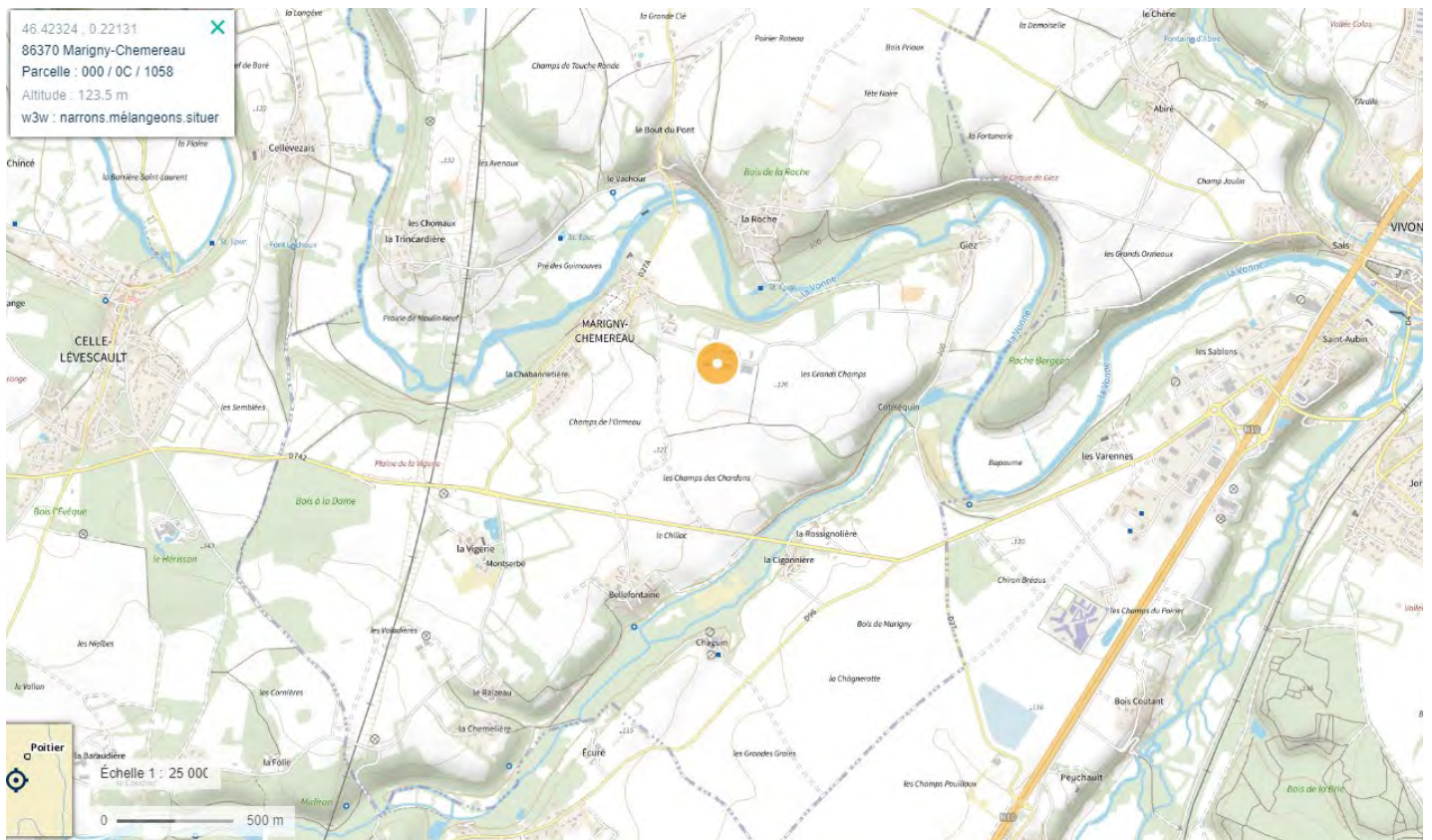
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Fait à le,

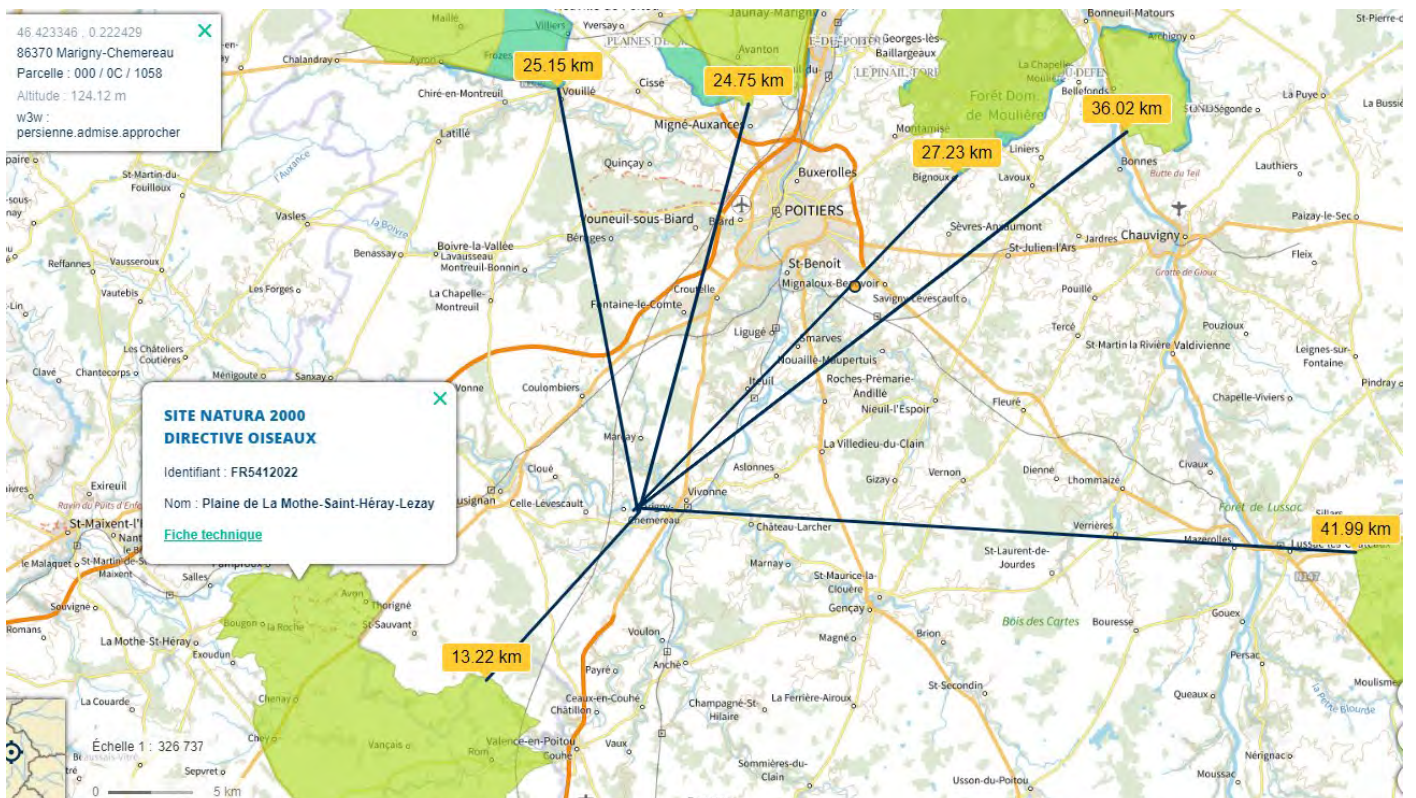
Signature



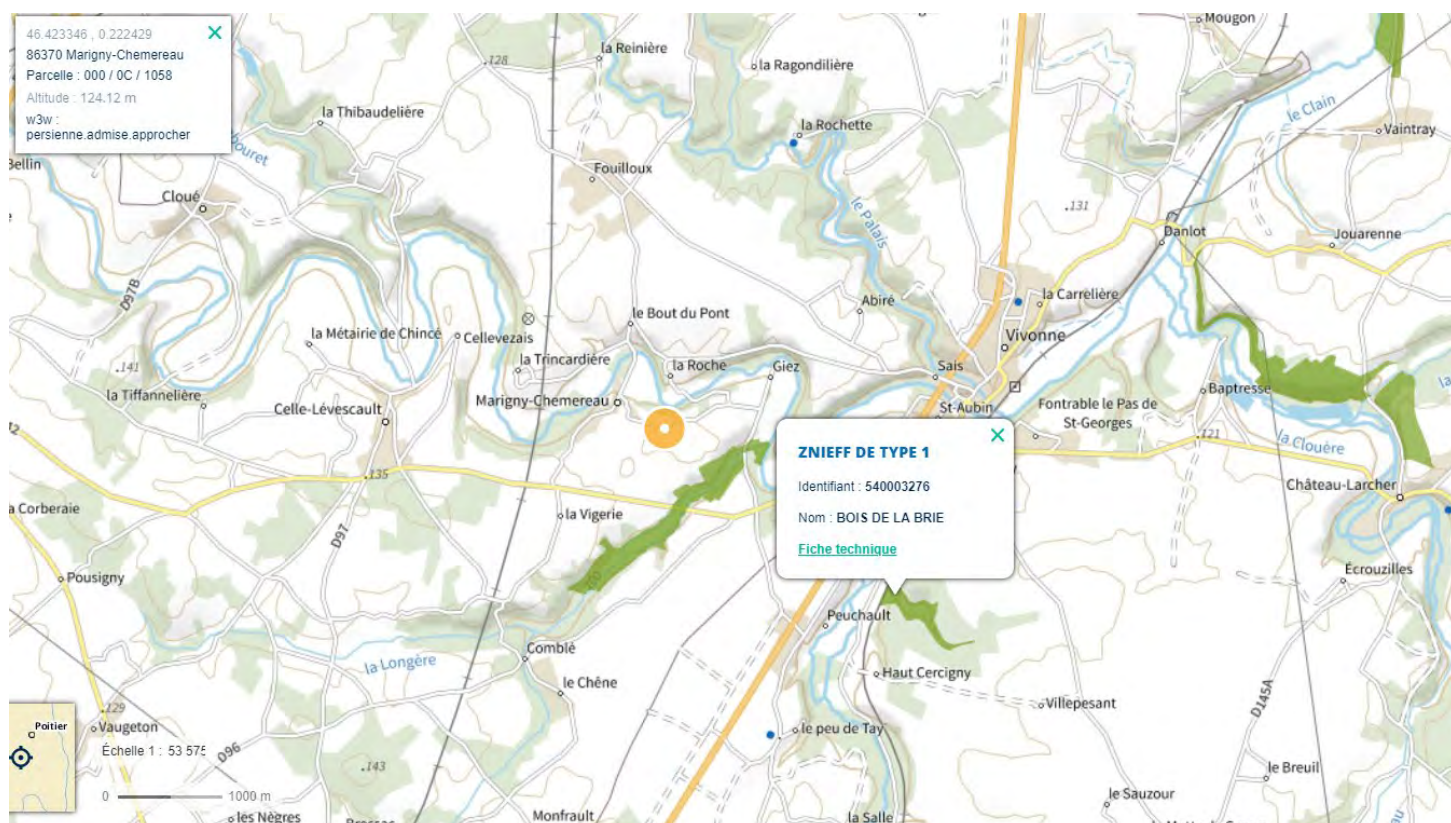
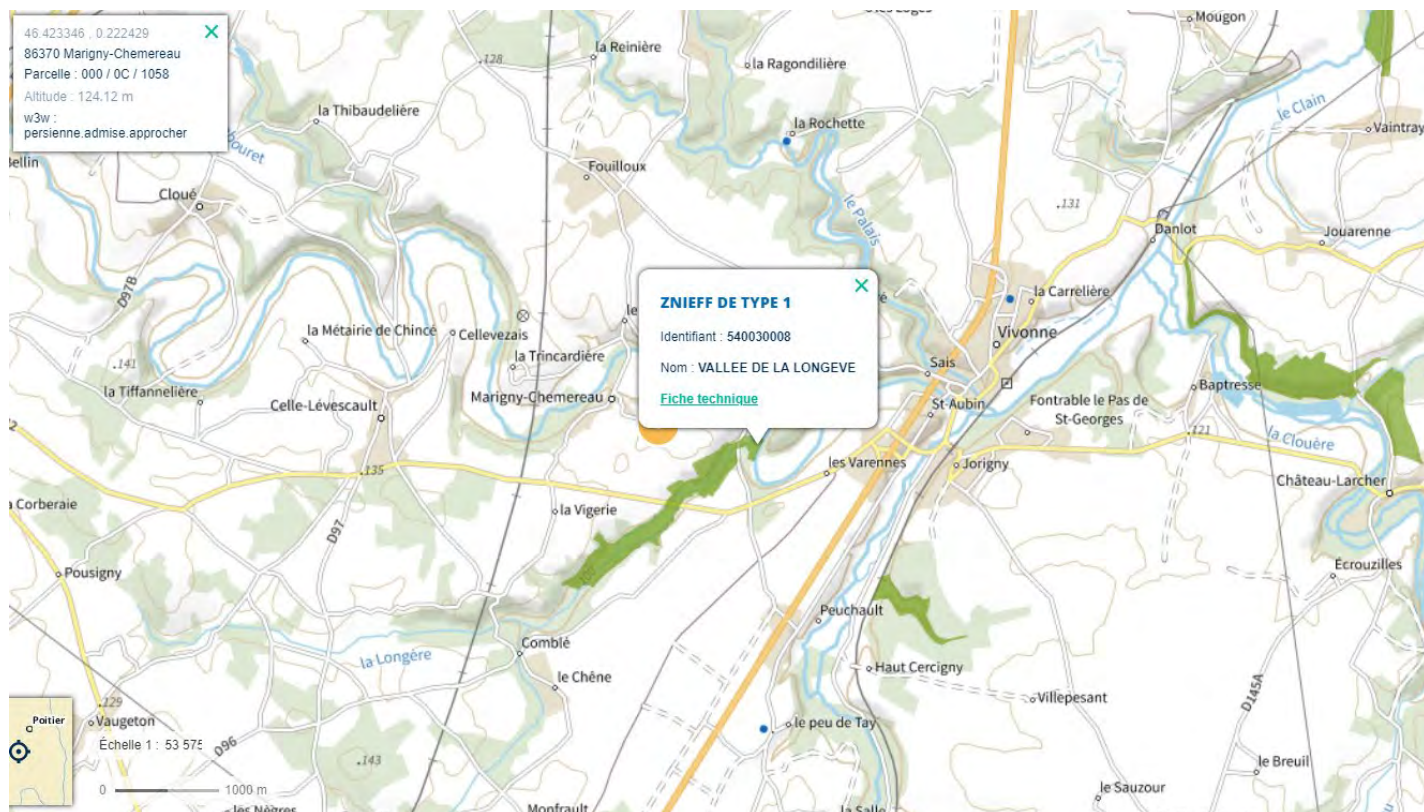
Plan de Situation 1 /25000

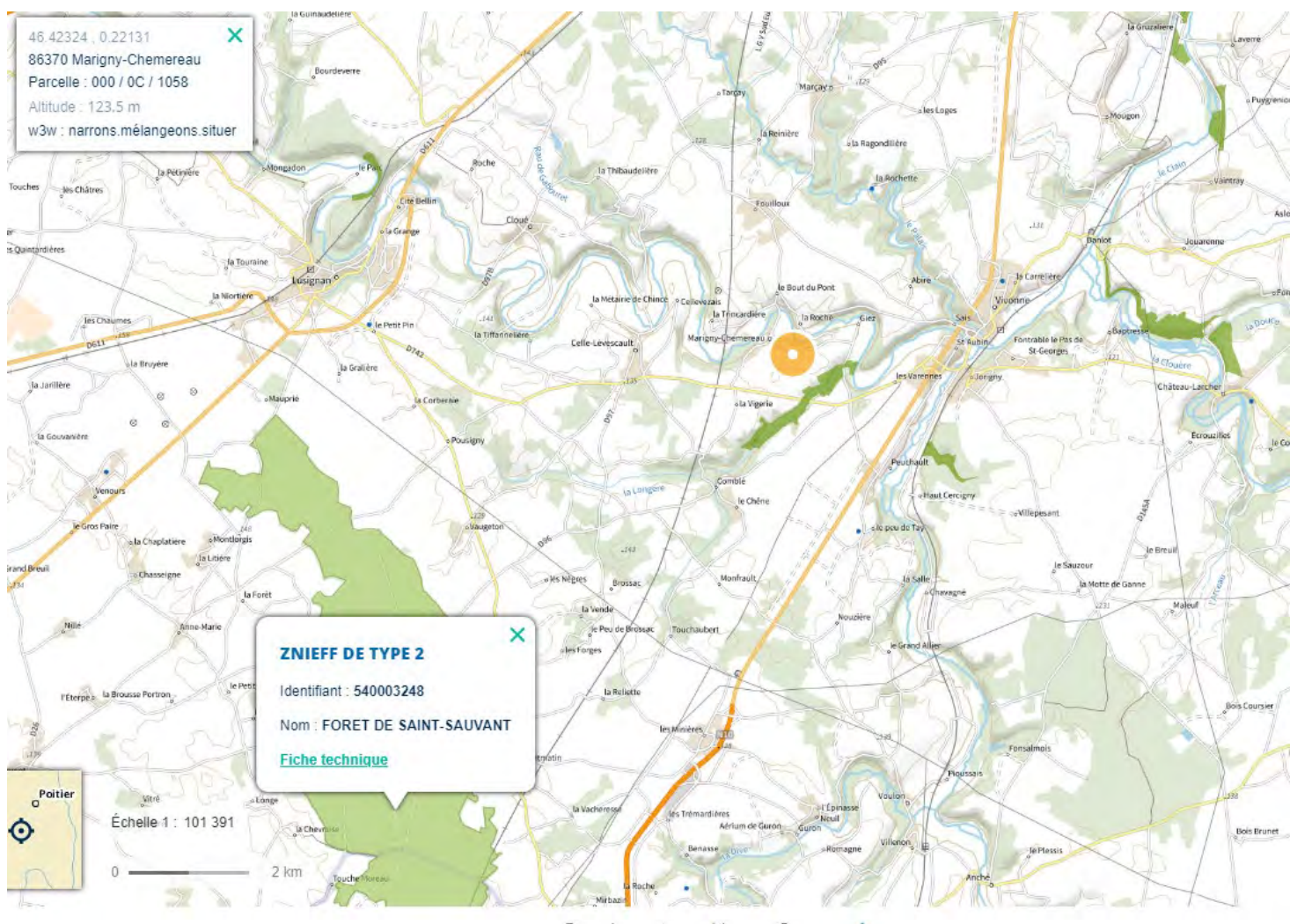
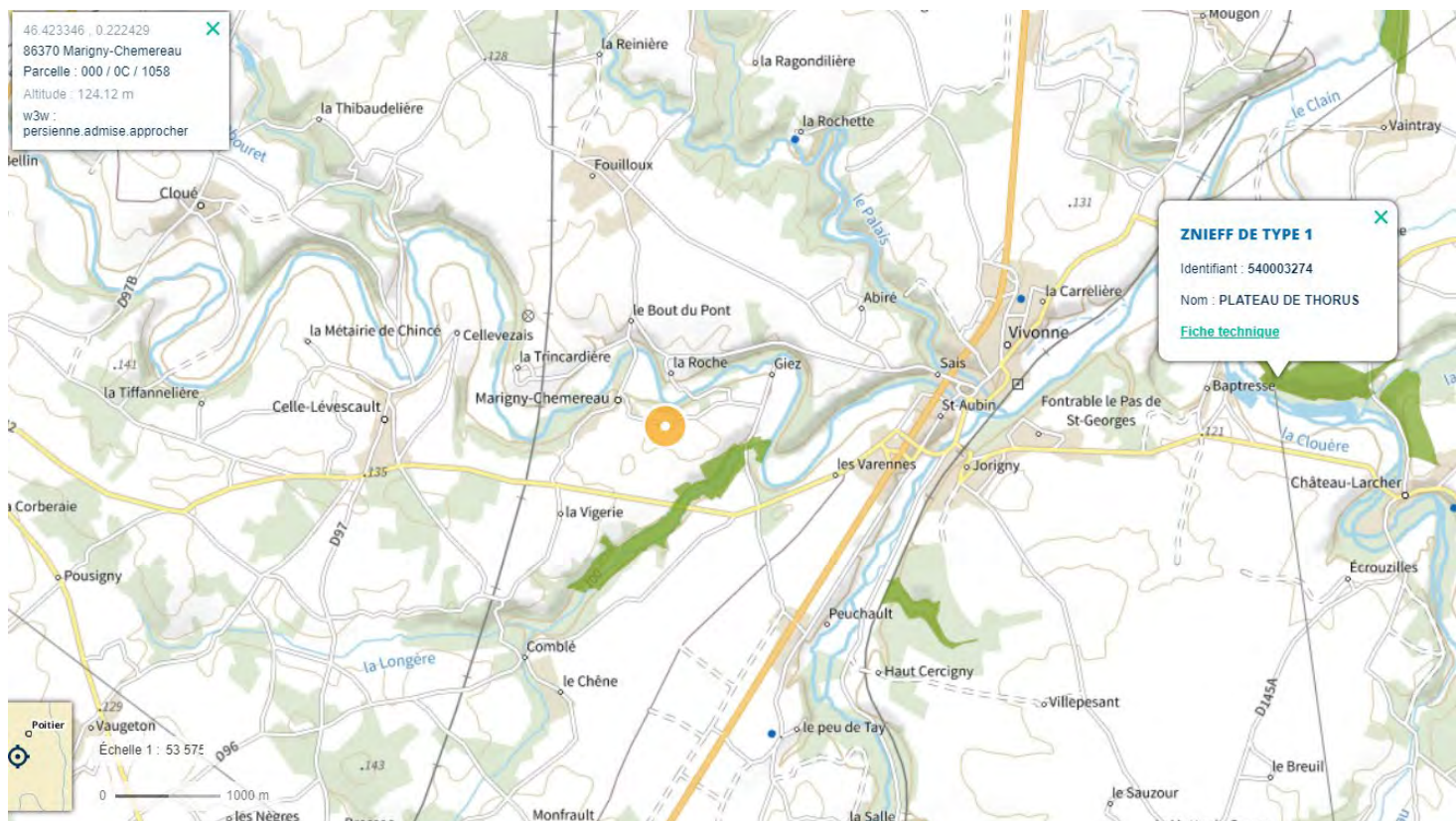


Plan de situation du projet par rapport au sites Natura 2000 les plus proches



Plan de situation du projet par rapport aux zones de protections réglementaires ZNIEFF de type 1 à plus de 400 m (mais non en visible du site car coupé par le relief du terrain et ZNIEFF de type 2







Entrée ouest du site



Entrée est du site



PC 7



PC 8

PHOTOGRAPHIES

Autres vue du Site : parcours existants ou seront implantés les bâtiments ; ces parcours sont existants depuis plus de 20 ans et des constructions agricoles déjà présentent.





Les Abris vont être implantés en contrebas et en parallèle des bâtiments existants ; cela réduira leurs visibilité d'autant par rapport aux bâtiments en place haut 10 m au faitage. Les abris viendrons en prolongement de ces constructions actuelles.



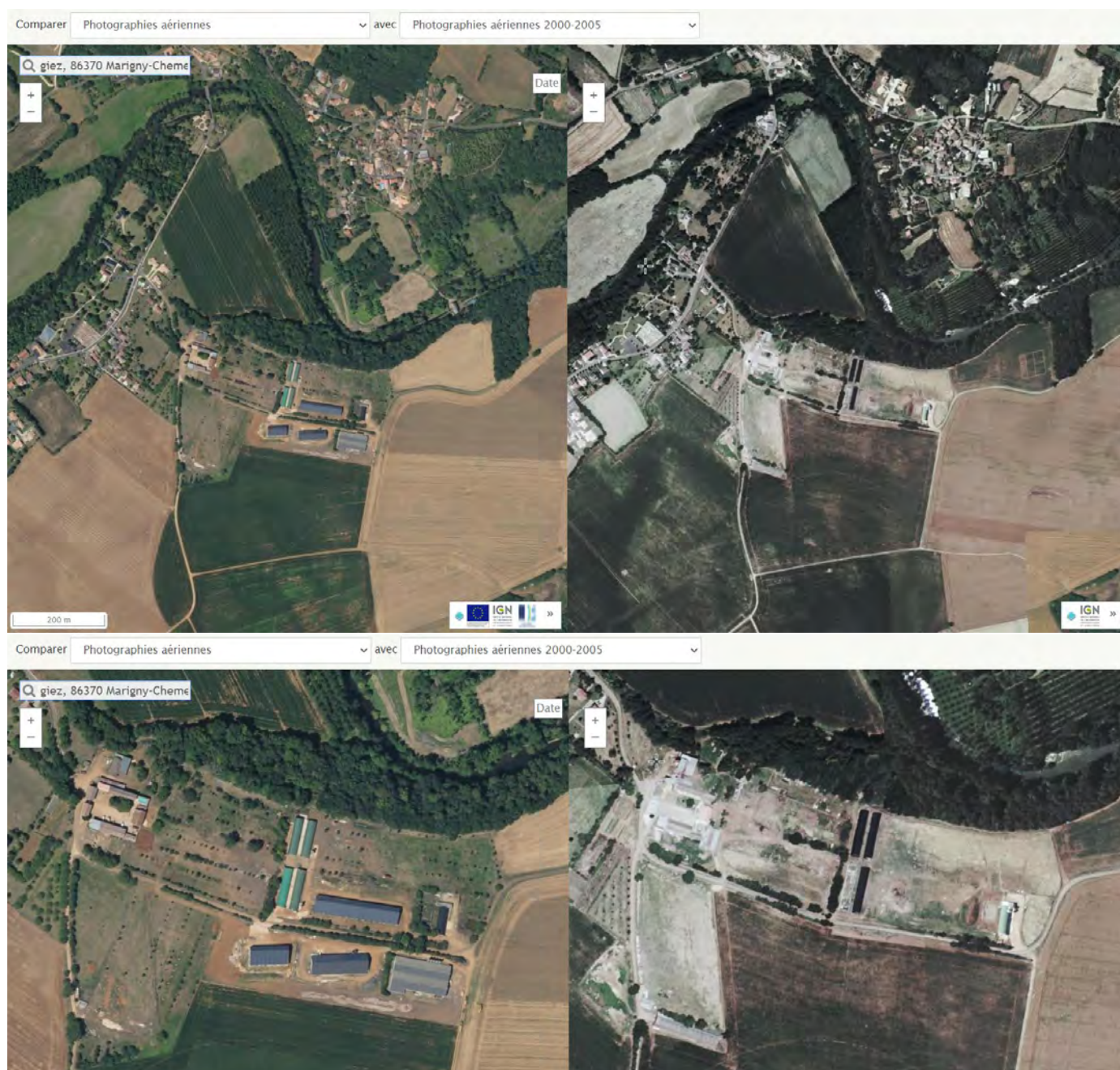


Les bâtiments au Nord sont situés en contrebas de la route communale et donc peu visible depuis celle-ci ; ces bâtiments seront invisibles depuis une zone éloignée car cachés par le relief au Sud (vers l'installation d'irrigation) , par l'Est, le Nord par des bois et par l'Ouest par les bâtiments de l'exploitation déjà existants.

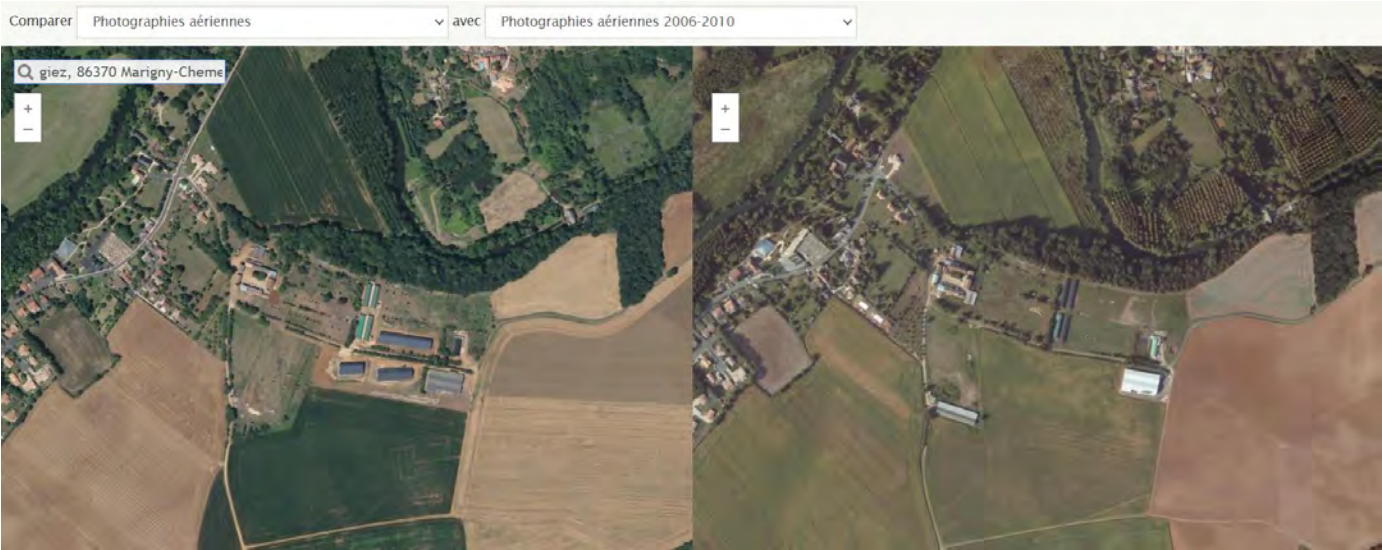


Historique de l'utilisation du site actuel 2020 et 2005 :

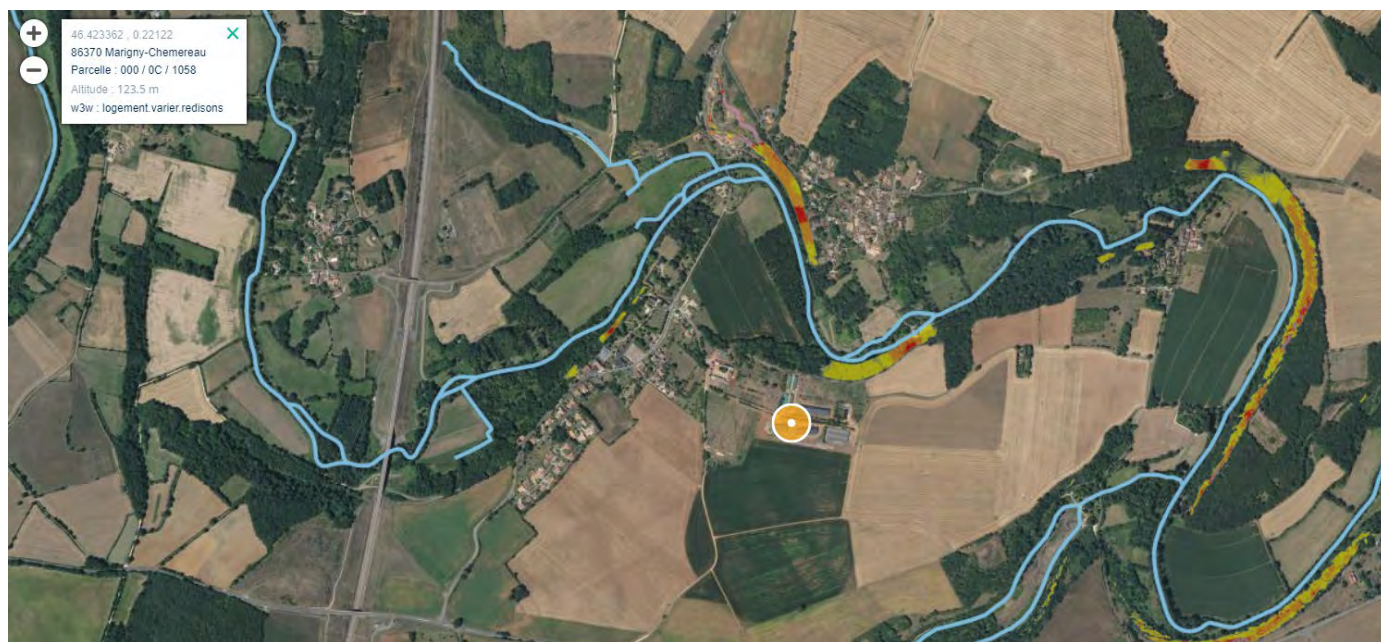
L'activité d'élevage est déjà présents depuis plus de 20 ans ; les parcours sont déjà visibles et seront améliorés par ces abris.



Historique de l'utilisation du site actuel 2020 et 2010



Cours d'eau BCAE 2022 & Carte des Pentes



INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Thierry CLAVEAU - Architecte DPLG
122, rue du Faubourg
L3 C02 Mindebeaise
86000 POITIERS
Tél. 06 61 54 74 08

Section ZE n° 1 - 2 & 71

La Varenne

PLAN DE MASSE - PC 2 -
(Parcelles)
Ech. : 1/5000
N

Ech. : 1/5000





NOTICE – PC 4 –

Maître d’Ouvrage :

*M. MOINE Hubert
Rue du Cirque de Giez
86370 Marigny Chemereau*

OBJET :

Construction de bâtiments agricoles à usage d’abri pour les canards
avec éléments photovoltaïques en couverture.

A. Description du paysage et de l’environnement :

1) Situation cadastrale :

Parcelles section ZE numéros 1, 2 et 71 pour une superficie totale de 566 497,00 m².

2) Topographie :

Au lieu-dit « La Varenne » 86370 Marigny Chemereau, terrain actuellement libre de toutes constructions, avec ponctuellement sur de courtes distances, une différence de niveau marquée mais les dimensions variées des bâtiments en longueur permettent de limiter les contraintes liées à l’adaptation au sol.

3) Environnement existant :

Autour du lieu-dit, quelques zones de culture, de prairies et de bois et à proximité immédiate des autres bâtiments existants et du siège de l’exploitation.

B. Intégration du projet dans l’environnement :

1) Objet et composition de l’opération :

Les bâtiments objet du projet sont des hangars à usage d’abri pour les canards. Ils sont de trois types différents (A, B et C) et sont implantés et regroupés de manière à s’adapter au mieux, suivant le cas, au relief et au fonctionnement de l’exploitation.

2) Nature et aspect de la construction et des matériaux :

Les bâtiments A et B sont construits sur le même modèle, un plan rectangulaire couvert par un toit mono-pente de 14 ° (25 %).
Le bâtiment C est couvert par un toit à deux pentes de 14 ° (25 %) avec un versant plus important au sud.
Les dimensions en plan varient mais pour tous, les façades ne sont pas bardées (fermées par des filets si besoin).
La couverture qui n’est pas recouverte par les panneaux photovoltaïques est du type bac acier coloris gris anthracite (RAL 7016) et la structure métallique de couleur brun-rouge.

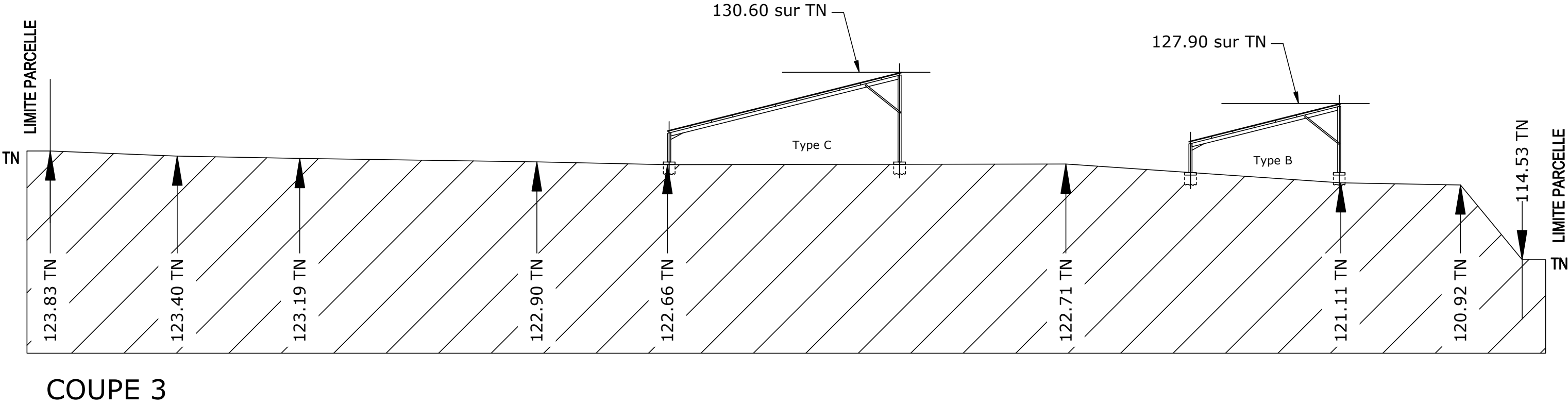
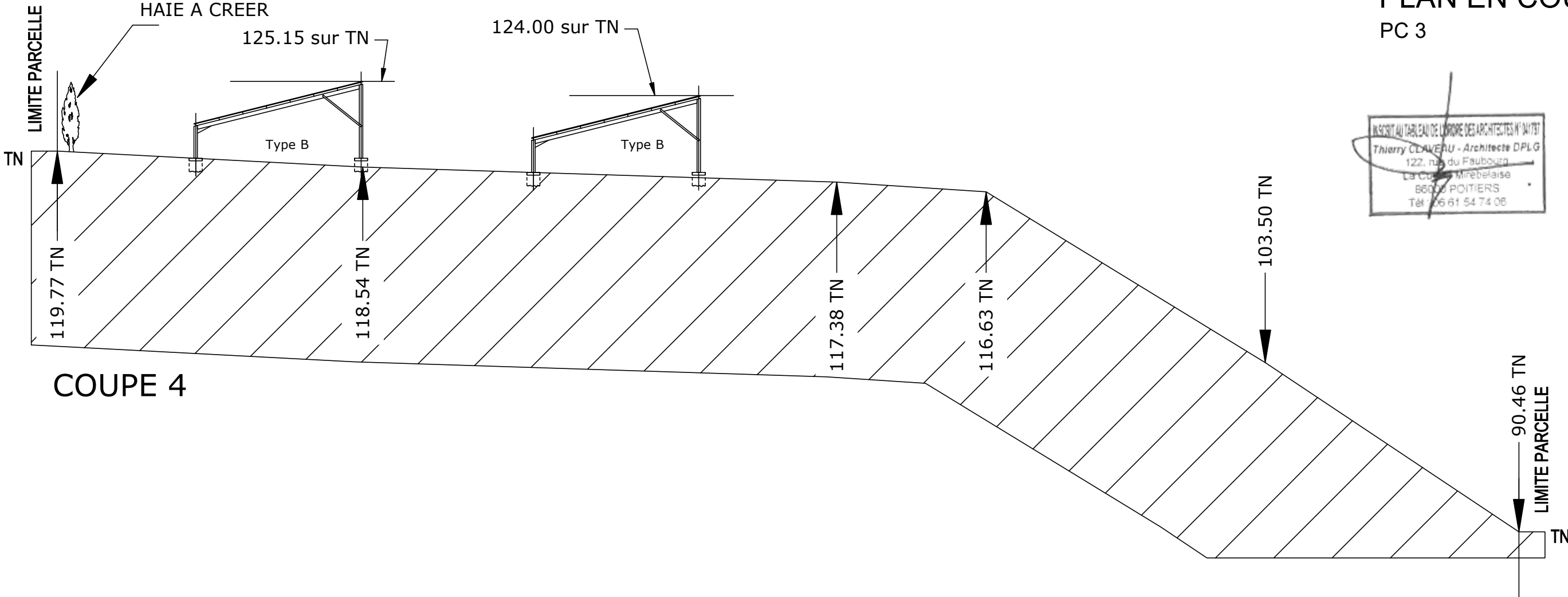
3) Dimensions de la construction :

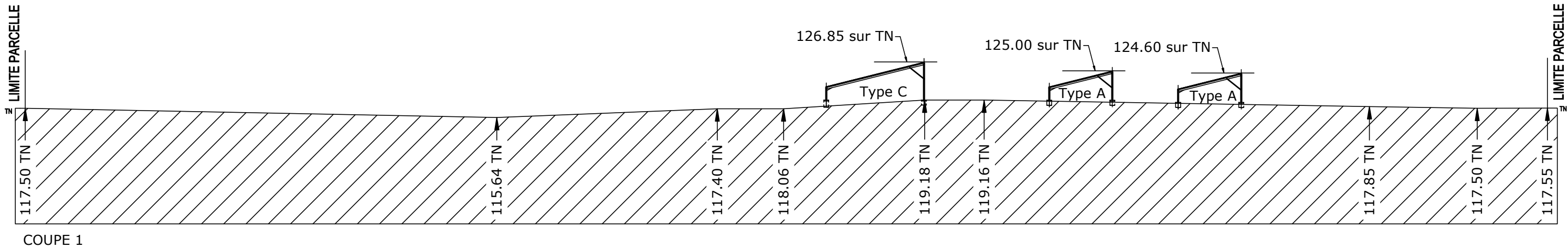
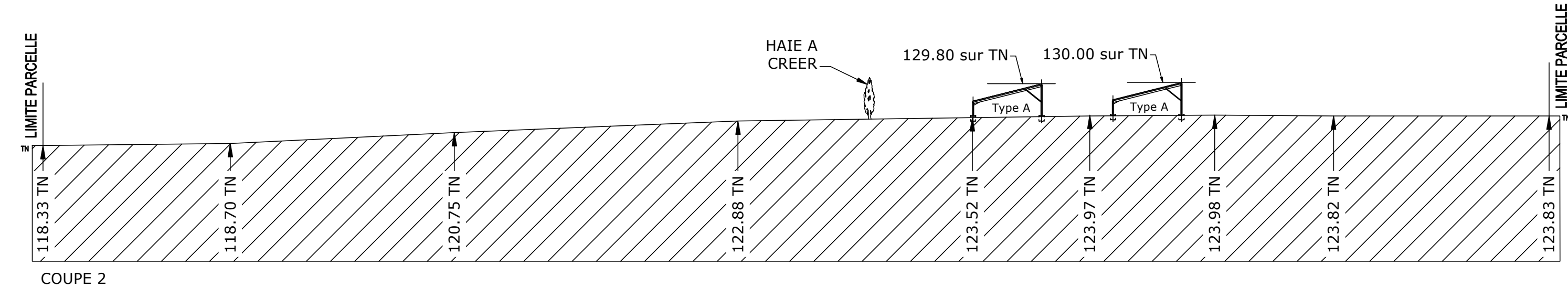
Pour le bâtiment A (7 unités) : 116,00 par 13,00 mètres pour une hauteur maximale de 6,00 m environ au faîtage et 2,50 m à l’égout du toit.
Pour le bâtiment B (12 unités) : 39,00 par 13,00 mètres pour une hauteur maximale de 6,00 m environ au faîtage et 2,50 m à l’égout du toit.
Pour le bâtiment C (4 unités) : 40,00 par 20,00 mètres pour une hauteur maximale de 9,10 m environ au faîtage, 8,00 m à l’égout du toit au nord et 4,50 m au sud.

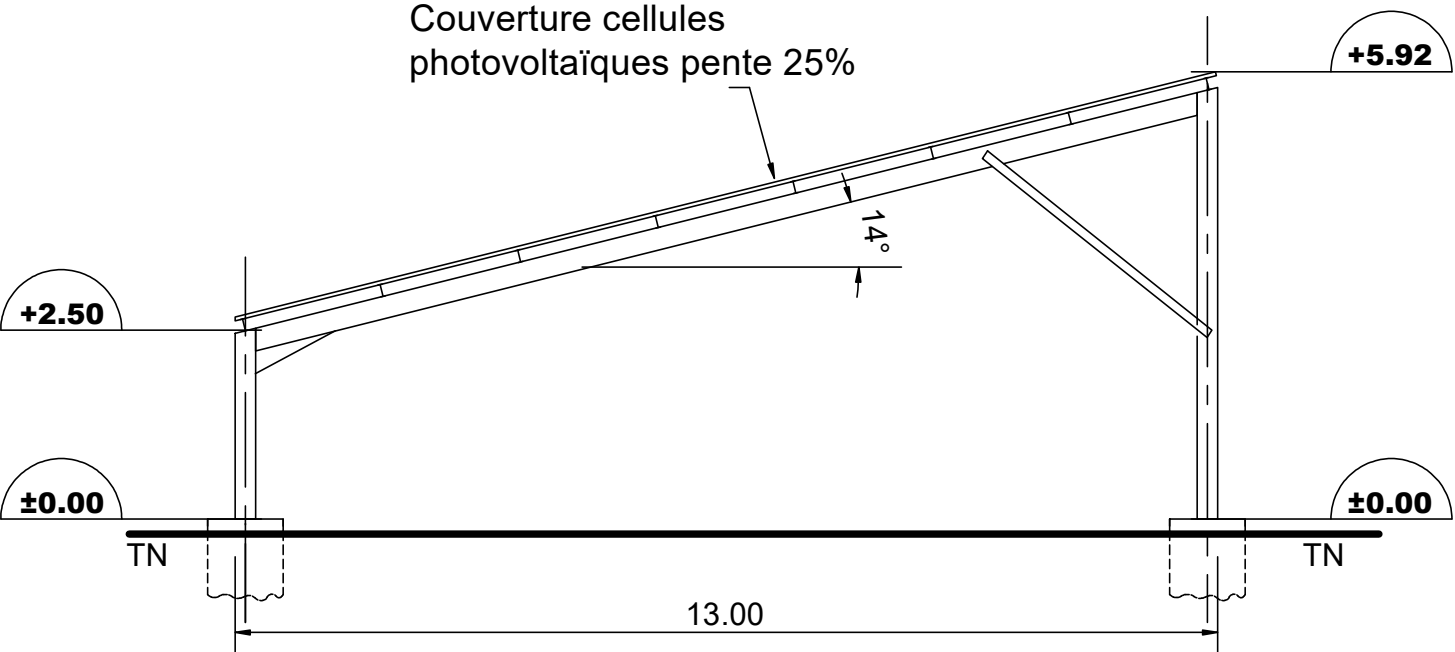
4) Environnement – Intégration – Dispositions envisagées :

Les constructions sont implantées à proximité des autres bâtiments existants.
Les hauteurs sont peu importantes et les dimensions permettent de s’adapter facilement au relief existant.
Deux haies végétalisées sont créées, la première le long de la voie communale et la deuxième au sud et à l’est du groupe de bâtiment implanté sur la parcelle 71.
Les teintes utilisées et le choix des matériaux sont neutres.
Les eaux pluviales sont traitées sur la parcelle.

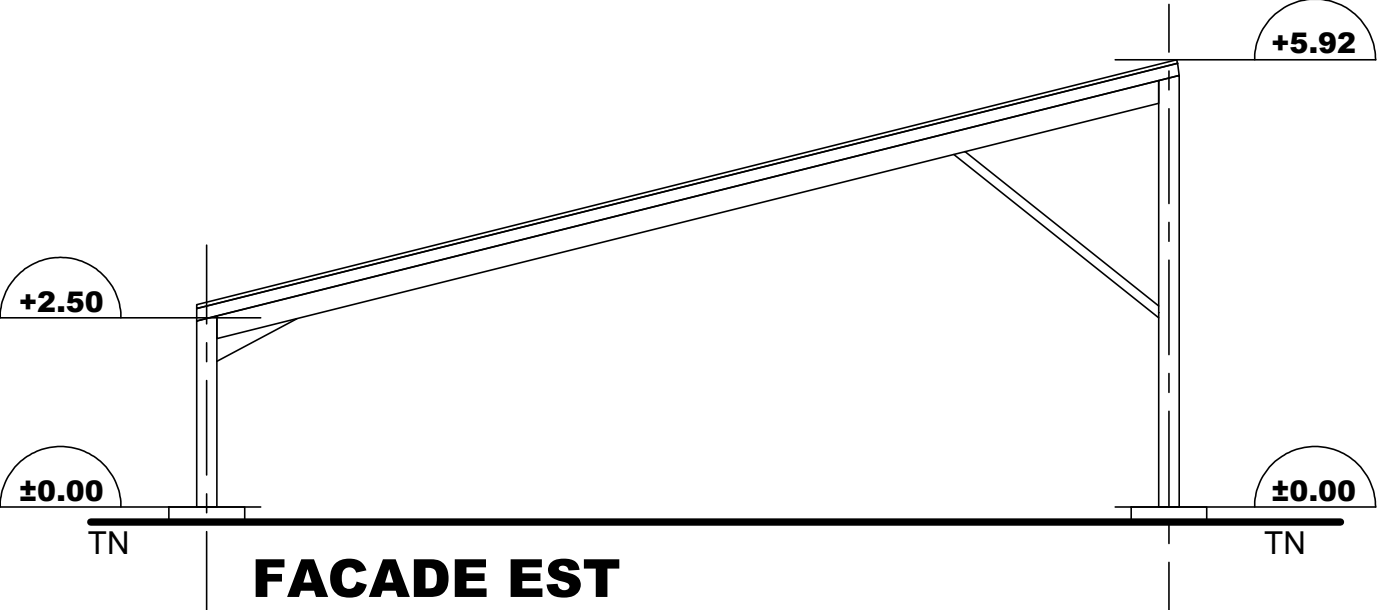
PLAN EN COUPE
PC 3



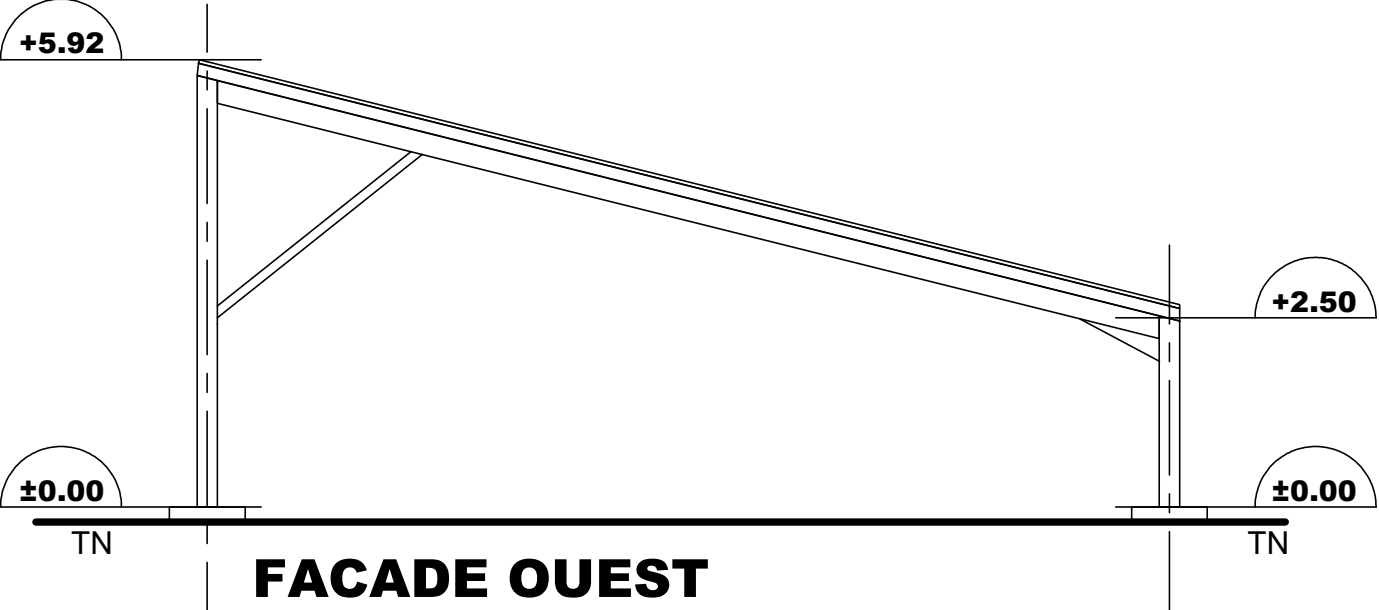




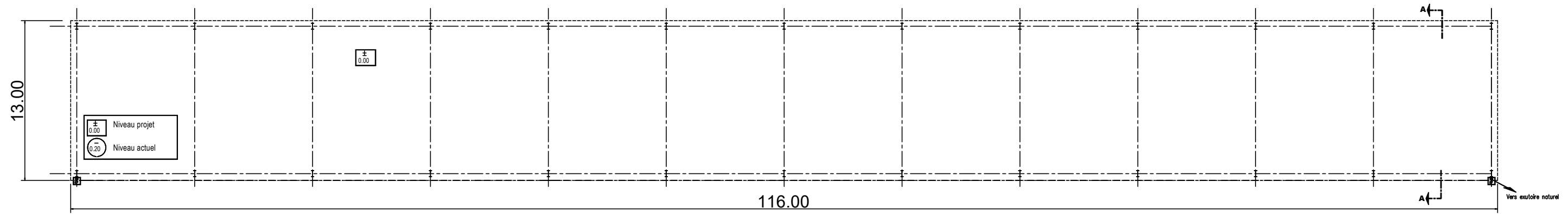
COUPE AA



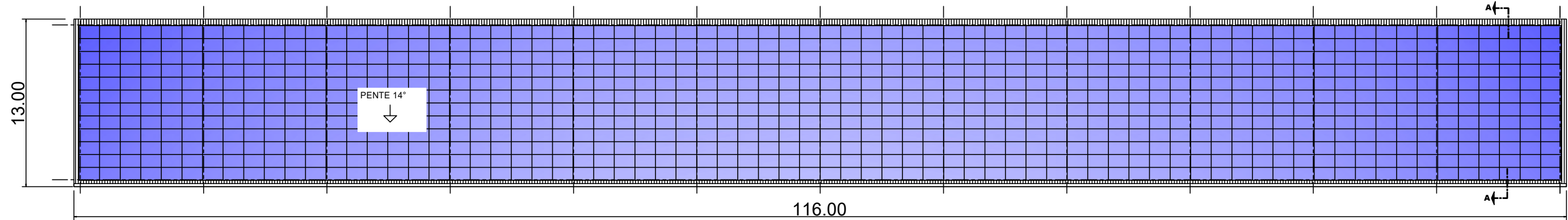
FACADE EST



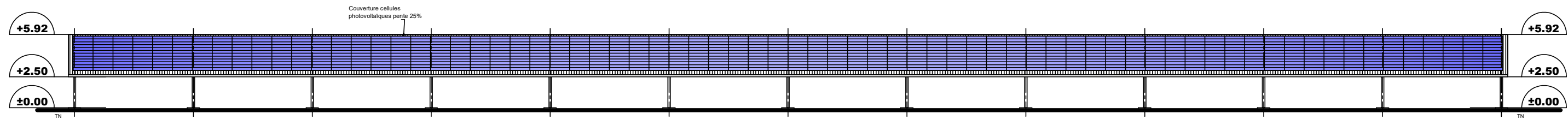
FACADE OUEST



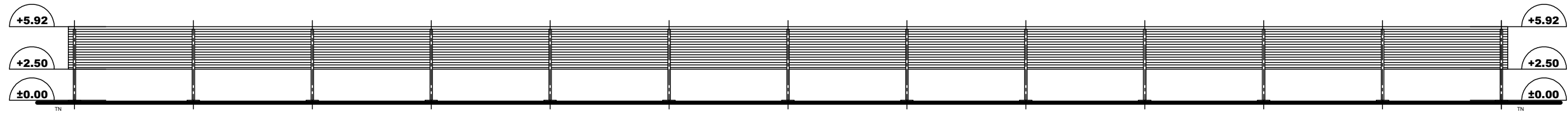
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE



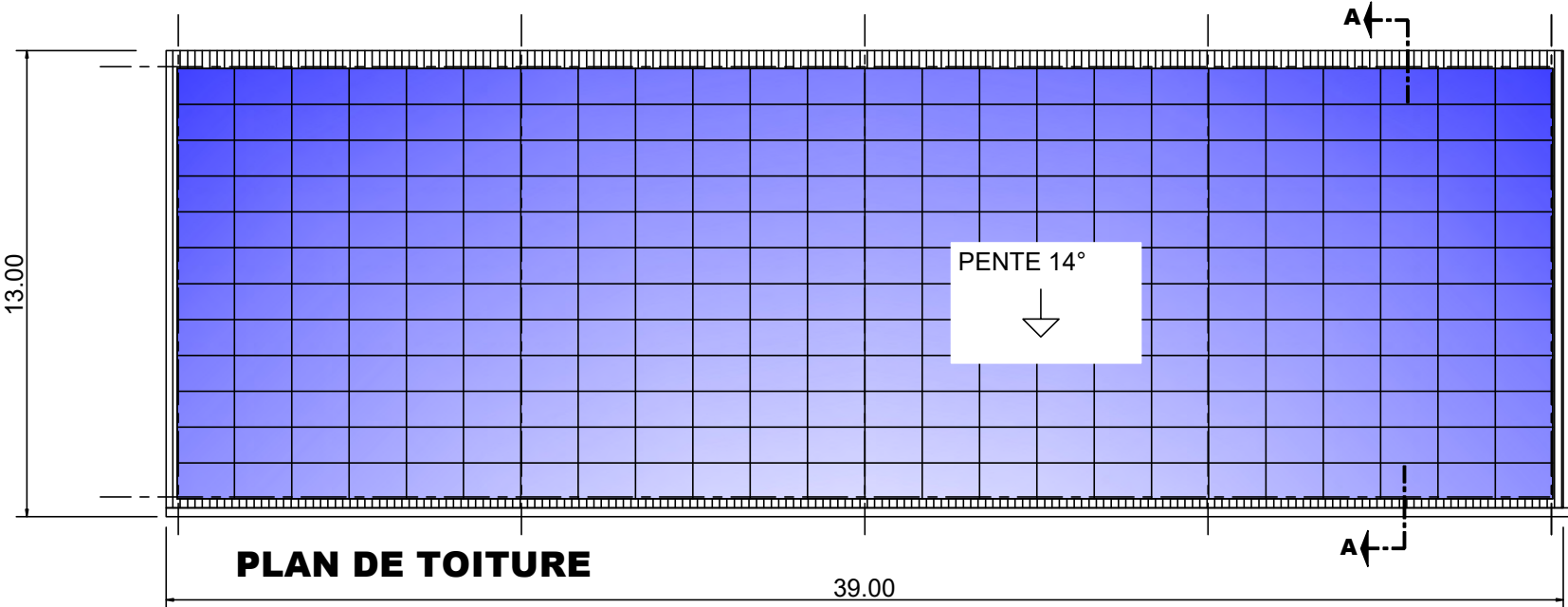
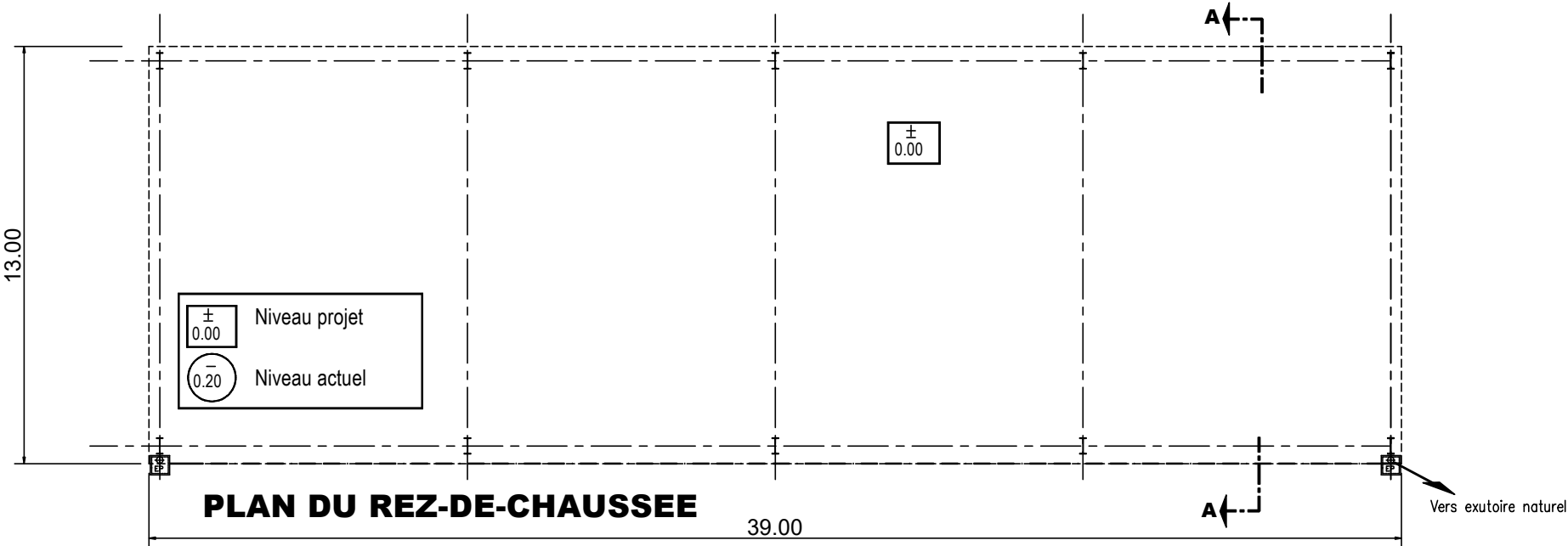
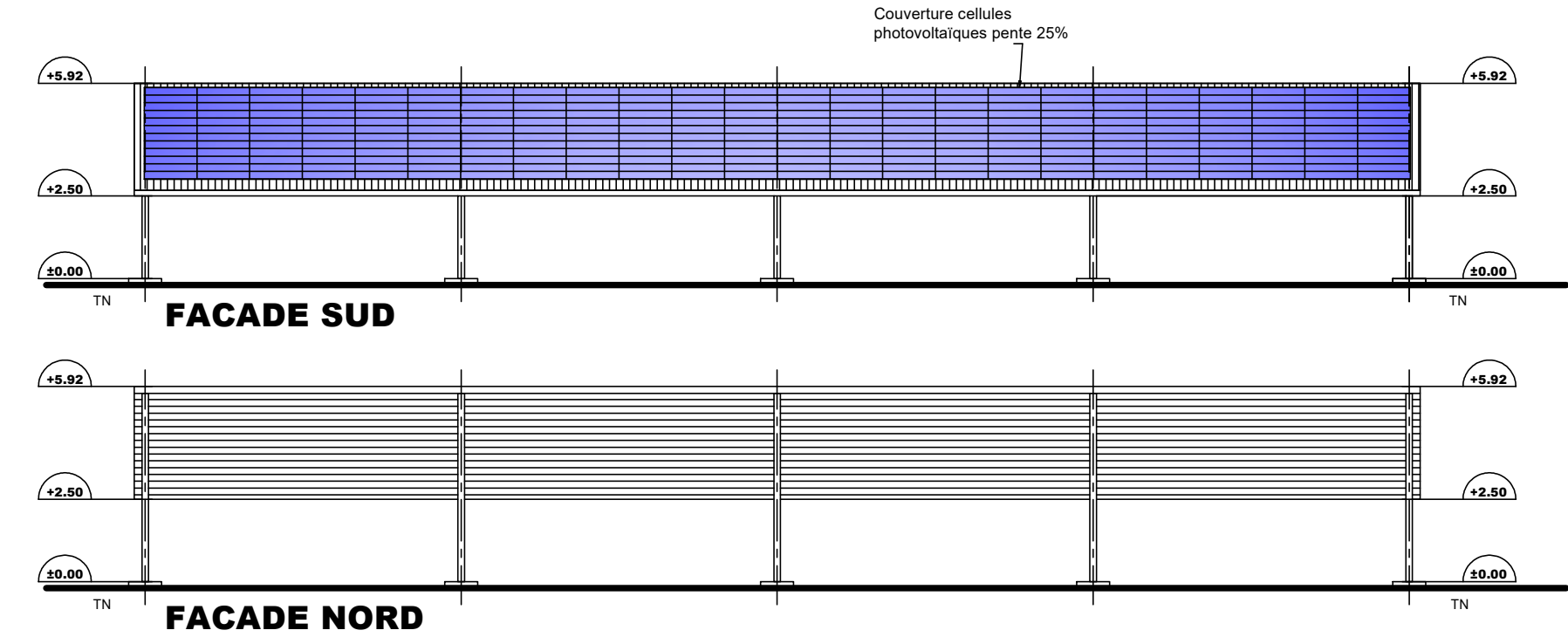
PLAN DE TOITURE

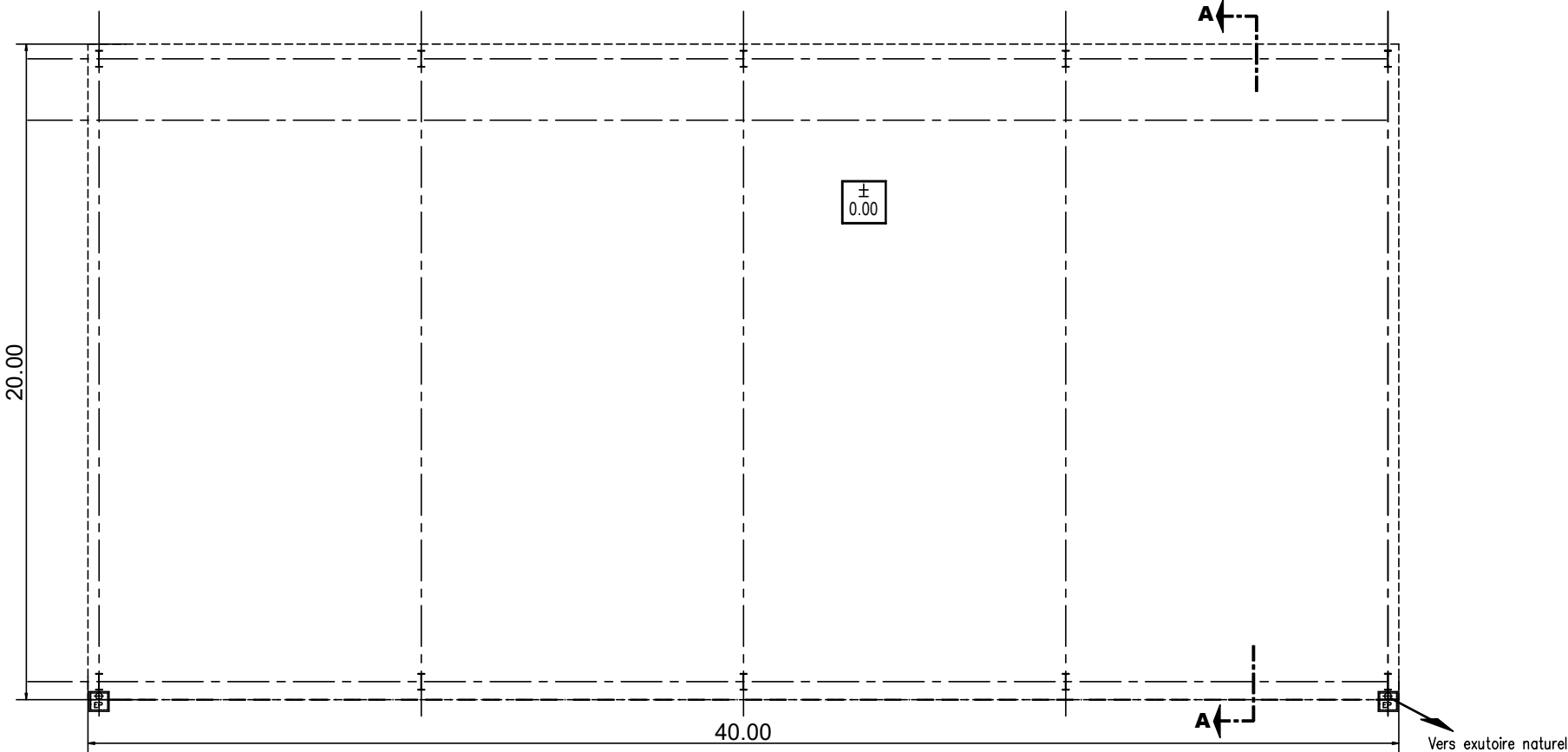


FACADE SUD

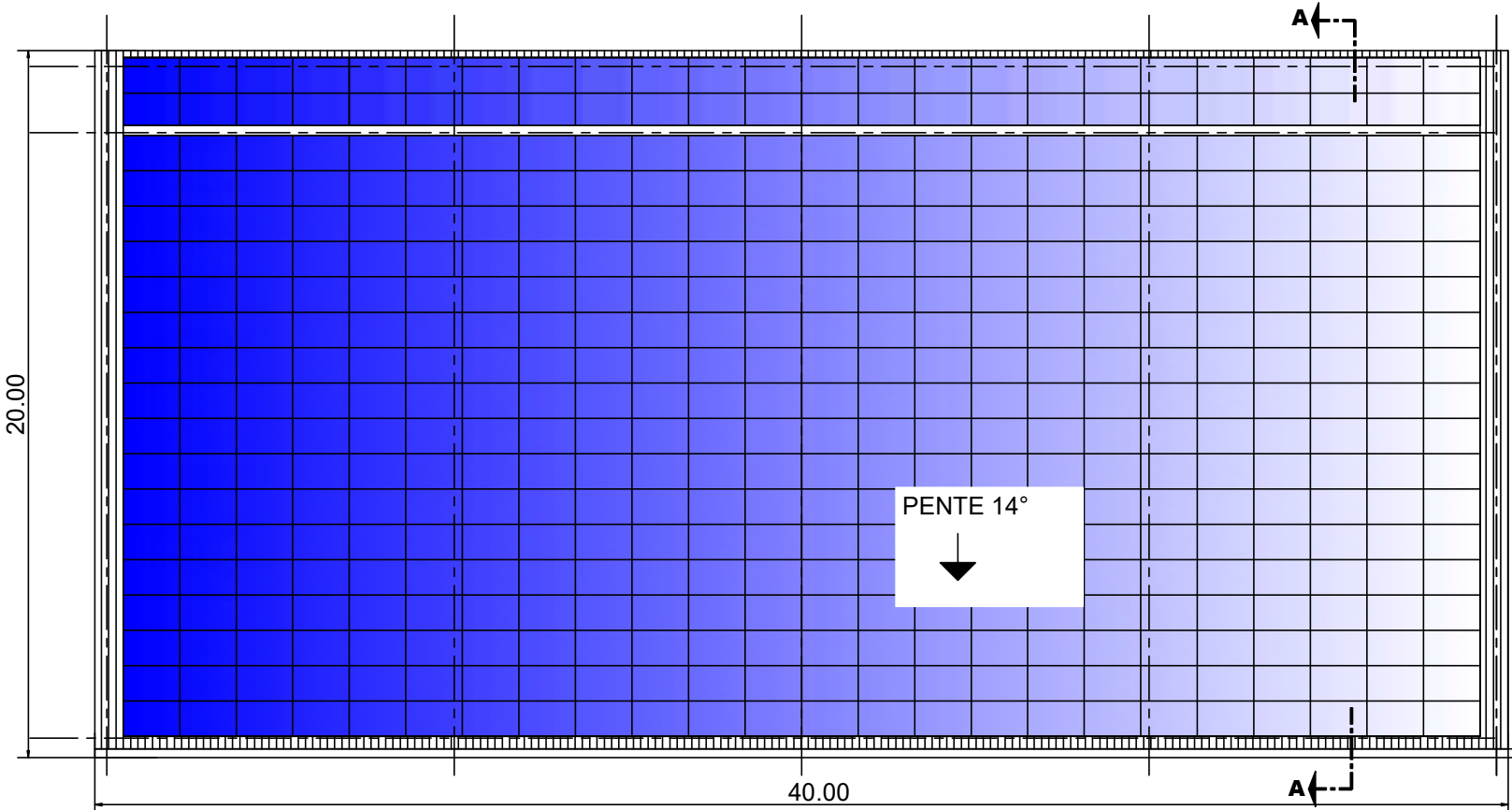


FACADE NORD





PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE



PLAN DE TOITURE

